



# Breuillet

|                          |
|--------------------------|
| <b>DECISION DU MAIRE</b> |
|--------------------------|

|                         |
|-------------------------|
| <b>2023 / 065 / AGD</b> |
|-------------------------|

Le Maire de BREUILLET,

**Vu** le code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 et notamment son article L.2122-1 ;

**Vu** la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la nécessité de faire appel à une société possédant les compétences requises pour procéder aux travaux de raccordement électrique de l'ALSH ;

**Considérant** que la proposition N°DA21/061918 de mise en service groupée au Réseau Public de Distribution d'Electricité de la société ENEDIS, représentée par, Monsieur Paul-Emmanuel TARMURE, Chef de Pôle, répond en tous points aux besoins de la municipalité ;

## DECIDE

ARTICLE 1. D'accepter la proposition N°DA21/061918 à la mise en service des raccordements groupés avec la société ENEDIS, domiciliée 34 place des Corolles – 92079 PARIS LA DEFENSE.

ARTICLE 2. La proposition de raccordement électrique au Réseau Public de Distribution d'Electricité s'élève à **3 656,70 € HT, soit 4 388,04 € TTC (Quatre mille trois cent trente-huit Euros et quatre centimes toutes taxes comprises).**

ARTICLE 3. D'imputer la dépense correspondante comme suit :

✚ Part investissement du budget VILLE :

- Gestionnaire : BATI
- Fonction : 331
- Nature : 2313
- Opération : ALSH
- Service : BATI
- Antenne : BATALC

Mis en ligne le 04/08/2023 à 17h21

Mairie : 42, Grande Rue / BP 13 – 91650 BREUILLET

Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27

[www.ville-breuillet.fr](http://www.ville-breuillet.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2023

Application agréée E-legalite.com

22\_DN-091-219101052-20230602-2023065AGD-

ARTICLE 4. Ampliation adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Palaiseau,
- Le Responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- Monsieur Paul-Emmanuel TARMURE, Chef de Pôle.

FAIT À BREUILLET, LE DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS.

Le Maire,



  
Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 04/08/2023 à 17h21

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2023

Application agréée E-legalite.com

22\_DN-091-219101052-20230602-2023065AGD-